

On s'abonne à Lyon, chez:
 THÉODORE PIÉRAT, Libraire,
 rue du Pérot;
 V^e BARBEAU, rue St. Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n. 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers

Journal



L'Écho de l'Univers paraît:
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche,

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 12 fr.
 Un An, 24 fr.
 1 fr. de plus, par trimestre,
 pour l'Étranger.



De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce,

Par une Société de Gens de lettres.

LYON, 7 FÉVRIER 1826.

Le 6 du courant, M. le préfet du département s'est transporté à la tête du pont Charles X, accompagné de M. le maire de Lyon, de celui de la Guillotière, d'autres fonctionnaires publics et d'habitans notables, à l'effet d'y procéder à la pose de la première pierre de ce monument. Des discours analogues à la circonstance ont été prononcés. Le cri français de *Vive le Roi* s'est fait entendre à plusieurs reprises, pendant cette cérémonie. La nouvelle administration municipale doit s'estimer heureuse de commencer sa carrière sous d'aussi heureux auspices. A peine installée, elle voit poser la première pierre d'un monument utile et conservateur, qui doit réunir deux villes et leur faciliter les moyens de se prêter un mutuel appui.

— On parle beaucoup d'un projet communiqué au conseil municipal de notre ville. Une compagnie a proposé de faire paver à ses frais la route qui conduit de Lyon à St-Etienne. Elle a également offert de construire trois ponts sur cette route, tous en pierre. L'un remplacerait le pont de la Mulatière, l'autre le pont d'Oullins; le dernier serait construit à Brignais, sur la petite rivière qui traverse ce village. Un droit de péage concédé pour 99 ans rembourserait la compagnie des avances qu'elle aurait faites. L'importance de la ville de St-Etienne, ses manufactures immenses, et ses relations journalières avec la seconde cité du royaume, font désirer vivement qu'il n'en soit pas de ce projet comme de tant

d'autres non moins utiles, que l'indolence des bureaux amoncela, sans y donner même un regard, dans les cartons poudreux de l'administration.

— Le cours de chimie appliquée à la teinture, que fait, tous les dimanches, au Palais des Arts, M. le professeur Tisier, est très-fréquenté. L'auditoire se compose en majeure partie de jeunes ouvriers attachés à nos nombreux ateliers de teinture. Ce n'est pas, sans éprouver une vraie satisfaction, qu'on voit le vif empressement de cette classe intéressante pour acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires, et nos riches manufactures ne sauraient manquer d'en retirer le plus grand avantage.

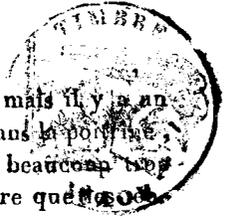
— La publication de la mise en recouvrement des impôts de 1826 a été l'un des derniers actes de l'ancienne mairie. Les dégrèvements qui ont été annoncés ne peuvent s'appliquer à l'exercice de cette année, parce qu'il est déjà réglé par des dispositions antérieures.

— La statue pédestre du général Foy, est depuis quelques jours en place au café qui a pris son nom. Cette statue en plâtre, élevée sur un piédestal d'environ 3 pieds et demi de hauteur, est de grandeur naturelle. Les regards du célèbre orateur sont tournés à droite; il est en costume militaire, hosté et la tête découverte; il tient dans sa main droite son épée qu'il presse contre son cœur; il s'appuie de la main gauche sur un faisceau. Ce plâtre ne présente, sous le rapport de l'art, rien de très-saillant. La pose du

général est assez bien; mais il y a un peu de rétrécissement dans le port de bras gauche offre beaucoup trop de roideur. Il faut croire que les enthousiastes du général Foy ne manqueront pas d'aller se prosterner devant son image.

— Les établissemens de bains ont subi, comme tout le reste, l'influence des progrès de l'industrie. Plusieurs entrepreneurs ont établi des bains portatifs, à domicile; au moyen de ce procédé commode, le malade et le paresseux peuvent acheter, pour 2 fr., l'avantage et la commodité incalculable de prendre leurs bains près de leurs lits, à côté de la cheminée, sans se déplacer et sans craindre l'action de l'air quelquefois si nuisible à la santé, au sortir d'un bain, dans la saison rigoureuse. Nous recommandons particulièrement l'entreprise de M. *Julin-Achard*, rue de la Gerbe: C'est lui, qui a eu le premier le mérite de cette immense idée, que ses concurrens ont pu imiter, mais non perfectionner comme il l'a fait. La médecine s'est empressée de prendre son établissement sous sa protection, et on rencontre à chaque pas, dans nos rues, la carriole à bras, destinée au transport des bains à domicile de M. Achard.

— Un vol de vingt-deux mille francs a été commis dans la caisse d'un marchand de farines, quai St-Benoît. Cet événement présente des circonstances aussi extraordinaire, que le vol singulier de cinquante mille francs fait dans la caisse de MM. Odon, Dufournel et compagnie, quai de Saône. Espérons que la police sera cette fois plus heureuse dans ses découvertes, et qu'elle



tteindra les coupables qui lui sont dénoncés, et qui doivent si les faits sont reconnus constans, être pour le moins aussi audacieux qu'habiles dans l'art des Cartouche.

— Les souscriptions sont à l'ordre du jour. C'est une branche de spéculations, que MM. les limonadiers sont, à ce qu'il paraît aujourd'hui, en possession d'exploiter avec le plus grand éclat, on se rappelle le ton triomphal avec lequel un cafetier des Célestins annonçait aux lyonnais qu'il voulait bien se charger d'être leur interprète et leur caissier. On se souvient du courage qu'il prétendait avoir eu besoin de montrer, et dont il a fait parade pour faire une chose qu'on n'a empêché nulle part. Ses collègues saisissent avec avidité les occasions de suivre son exemple : Un incendie a éclaté rue Juiverie, dans la matinée de vendredi dernier. De suite le limonadier Napoly, quai de Flandres, fait annoncer à ses concitoyens, par la voie des journaux, qu'il a ouvert dans son café une souscription pour les victimes de ce malheur. Il faut donc aussi que la bienfaisance, cette vertu qui nous rapproche de la divinité ait son charlatanisme ; encore une preuve du progrès des lumières, reste à savoir comment MM. les notaires envisagent, l'empiétement et la concurrence de MM. les cafetiers qui s'arrogent le droit, qu'avais en jusqu'ici les dépositaires naturels de la confiance publique, de recevoir le produit des souscriptions.

— M. le préfet a donné depuis le commencement du carnaval un certain nombre de soirées dansantes, qui ont eu lieu ordinairement le mardi. Le 6 février, ce magistrat avait réuni dans son hôtel l'élite de ses administrés. On a dansé fort avant dans la nuit. A en juger par la quantité de voitures qui ont parcouru la rue St-Dominique et après adjacentes, le bal devait être nombreux et brillant.

ALBUM LYONNAIS.

La Gazette universelle d'hier rapporte un passage des souvenirs de Michel Kelly, dans lequel il est dit que le duc d'Aiguillon, réfugié en Angleterre, n'avait d'autre ressource pour subsister, que de copier de la musique à un schel-

ling la feuille. L'auteur anglais ajoute que dans cet état de contrainte et d'humiliation, le duc avait conservé toute sa gaieté.

Il faut convenir que le duc d'Aiguillon, réduit, pour vivre, à copier de la musique, se trouvait dans une position bien différente de celle où il était avant la révolution ; mais aussi, pourquoi, fils d'un ministre de Louis XV, duc et pair de France, commandant des chevaux-légers de la garde du roi ; avait-il été des premiers à vouloir renverser des institutions dont lui, sa famille et son ordre s'étaient si bien accommodés ?

Il n'y a rien de fort humiliant à copier de la musique à un schelling la feuille. Le schelling valant 25 sous de France, et le copiste le moins habile pouvant très-facilement copier en moins d'une journée ses quatre feuilles, le duc d'Aiguillon gagnait donc à ce métier cinq francs par jour. On a vu d'autres victimes de la révolution, errantes en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans une situation beaucoup plus pénible, et n'ayant pas, comme le duc, l'agrément d'aller le soir à l'opéra.

Ce qu'il y a eu de véritablement humiliant pour le duc d'Aiguillon, c'était, après avoir essayé de jouer le rôle de patriote, après avoir provoqué la suppression des privilèges de la noblesse, après s'être fortement prononcé pour la création des assignats, de faire ensuite tous ses efforts pour rétablir un régime à la destruction duquel il avait si puissamment contribué, et de mourir à Hambourg sans avoir pu en venir à bout.

Tout le monde admirera le beau chien danois du duc d'Aiguillon, qui, ne pouvant supporter l'absence de son maître, refusa toute nourriture, et ne survécut point à celui dont il avait été le compagnon d'infortune. Qu'il eut été beau, de la part du duc d'Aiguillon, d'imiter, à l'égard de la belle et malheureuse reine de France, la conduite de son fidèle chien danois.

— Nous touchons aux derniers instans de cette époque de folie qu'on est convenu d'appeler Carnaval. Autrefois le soleil du mercredi des cendres n'éclairait plus que quelques masques boueux, qui regagnaient leurs re-

traîtes. Maintenant la ville est encore parcourue, ce jour-là, par différentes compagnies qui sont composées de la jeunesse de nos faubourgs, et qui cherchent à se rivaliser et par le nombre des individus masqués, et par la variété de leurs costumes quelquefois riches et toujours bizarres. Ce n'est qu'à Lyon, que le dimanche, dit des Brandons, est encore un jour de carnaval : c'est même le seul où il y ait véritablement foule, et où ce qu'on appelle les gens du bon ton se pressent sur les traces de la déesse de la folie, confondus et mêlés dans les flots d'un peuple immense.

— Un nouvel œuvre vient de sortir du cerveau des Corneilles du boulevard. Le théâtre de l'Ambigu vient de monter un mélodrame ayant pour titre : La Nuit des noces. Un élégant faux-monnayeur conduit à l'autel l'innocence et la vertu persécutées. Au dernier acte, incendie, et suicide obligé du coupable : Il y a de quoi faire pâmer d'aise tous nos lettrés du parterre des Célestins.

On ne s'est pas montré toujours juste envers les Tablettes Lyonnaises. Cet opuscule périodique, à la rédaction duquel ont coopéré nos littérateurs les plus exercés, présentait un puissant intérêt de localité. La littérature, les sciences et les arts, y étaient traités sagement. Les actes de l'administration y étaient soumis à une censure bienveillante ; quelques pièces de vers choisies avec goût, et de nombreuses nouvelles de la ville, des environs, et même de la capitale y jetaient une agréable variété.

Après quatre ans d'existence, les Tablettes ont eu le sort de toutes choses, elles sont mortes ; mais du moins ont-elles eu l'avantage de laisser quelques regrets. Le propriétaire-éditeur, M. Chambet fils aîné, libraire, quai des Célestins, vient d'en publier un extrait formant deux petites brochures in-8° d'environ 40 pages ; l'un sous le titre de Voyage à Lyon, ou Histoire et description de quelques monumens et antiquités que cette ville renferme ; l'autre sous celui de Souvenirs historiques, ou Anecdotes intéressantes, la plupart inédites ou peu connues.

La première de ces brochures est

celle que nous regardons comme la plus susceptible d'intéresser les Lyonnais ; elle se compose d'une suite d'articles très bien faits sur les quais de Lyon, les places, le musée, les théâtres, la bibliothèque, les cafés, le jardin des plantes, le cimetière de Loyasse, l'île-Barbe, etc. Le très-savant et très-estimable M. Cochar d a publié dernièrement sur Lyon un travail beaucoup plus complet ; mais il a cru devoir se borner à une simple nomenclature des lieux, tandis que la brochure de M. Chambet a le mérite d'en offrir la description détaillée et rendue souvent avec esprit. Les principaux articles de cette brochure, et les plus agréablement touchés, sont ceux sur le *cimetière de Loyasse*, sur les *cafés*, sur le *territoire des aqueducs* et sur *l'esprit public à Lyon*. Puisse M. Chambet obtenir un prompt débit de ces deux petits ouvrages, dont le dernier a été tiré à 100 exemplaires seulement !

CRONIQUE GENERALE.

La tombe vient de se fermer sur un magistrat, dont le nom était devenu européen. Jeune encore, M. de Marchangy, avocat-général à la cour de cassation, avait su s'acquérir des titres incontestables à la haine des brouillons, à l'estime des gens de bien, à la faveur des plus hauts personnages, et à la plus brillante réputation littéraire. Il nous est interdit de le suivre dans sa carrière publique, mais sa vie comme homme de lettres nous appartient : son caractère privé peut encore être l'objet de nos éloges. Nous présenterons à nos lecteurs un extrait analytique approprié au cadre de notre feuille où nous réunirons les traits principaux des articles nécrologiques, que ne manqueront pas de publier les journaux de la capitale. Dès à présent nous devons dire que sa mort est un événement, et qu'on pourra avec justice inscrire sur sa tombe les mots empruntés au grand lyrique latin : *Multis ille bonis flebilis occidit.*

— La mort promène sa faux dans le sein de la première cour du royaume. A peine la tombe de M. de Marchangy s'est-elle refermée, que la terre réclame les dépouilles de deux conseil-

lers de cette haute magistrature, distingués entre leurs collègues, par leur profond savoir et leurs qualités personnelles : ce sont MM. Brillat-Savarin, et Robert-St-Vincent. Il y a peu de jours que M. Bonnet, le courageux défenseur de l'illustre Moreau, a remplacé M. Gandon, l'un des membres de cette cour, que son grand âge a fait demander sa retraite. Aujourd'hui, de nouvelles charges deviennent vacantes, et la mort choisit ses victimes dans l'élite de la cour suprême.

TRIBUNAUX.

Mouton-Duvernet est mort à Lyon, en 1816, comme chacun sait. Il a laissé un fils naturel ou légitime, mais unique et reconnu. Napoléon, dans son testament, légua aux enfans du général Mouton, une somme de cent cinquante mille francs. Les généraux Bertrand et Montholon sont les exécuteurs testamentaires. M. Lombard-Quincieux, avocat à Lyon, se rendant à Paris, s'est chargé des pouvoirs du jeune Mouton, pour le représenter et défendre ses droits à ce legs. Cet avocat, dont Lyon connaît et sait priser le talent, a cru devoir publier un mémoire qu'il avait auparavant communiqué aux deux généraux. L'un de ces derniers, Bertrand a fait connaître par la voie des journaux une lettre, où il accumule des épithètes que M^e Lombard a regardé comme injurieuses, et, où celui-ci trouve l'imputation d'un vice ou d'un fait déterminé, dans l'allégation faite par M. Bertrand que M^e Lombard lui aurait proposé d'acheter les dix mille exemplaires de ce mémoire, pour éviter sa publication.

M Lombard a cité directement le général Bertrand, devant la police correctionnelle, à Paris, après avoir répondu à la lettre, et avoir rendu sa réponse publique par la même voie, qui avait été employé pour l'attaquer. C'est le vendredi 3 de ce mois, que le tribunal saisi de cette affaire en a entendu les débats. Le général, à qui son adversaire offrait de se désister de la plainte, à la charge de faire prononcer et de consentir à la suppression de la lettre, s'y est formellement refusé. Les plaidoiries se sont engagées. M^e Mérihou a défendu le général Bertrand.

Le tribunal a continué la cause à la huitaine, pour entendre le ministère public, et prononcer ensuite le jugement. Cette affaire a un double attrait, pour les Lyonnais, outre l'intérêt qui se rattache aux grands événemens qu'elle rappelle : d'abord par le nom et les malheurs du client de M^e Lombard, dont la demande a une physionomie d'équité tout-à-fait évidente, et ensuite par la qualité du plaignant qui est avocat de notre barreau, et qui, modeste à part, dit dans sa lettre, qu'il est, depuis 30 ans, l'un des avocats les plus occupés du royaume. Il est permis au mérite de s'apprécier à sa juste valeur.

— Un colporteur du département des Bouches-du-Rhône vient d'être condamné aux travaux forcés et au carcan, comme coupable de bigamie. Il avait deux femmes vivantes, et se proposait d'en épouser une troisième, au moment où il a été arrêté. Son défenseur a cherché à excuser cet amateur de la polygamie, en le présentant comme un imbécille. Si il était permis de faire une plaisanterie, à propos d'un arrêt de cour d'assises, nous dirions à ce bigame : *Non erat hic locus. Que n'avez-vous à Constantinople.*

Illegible

TOURNAI VARIETES.

Les maris se permettent quelques fois d'administrer à leurs moitiés des corrections un peu brutales. Mais il est rare de rencontrer des femmes qui soient en mesure d'user de la même licence envers leurs époux. La plainte d'un mari battu par sa femme vient d'être portée à l'un des tribunaux du ressort de la cour royale de Grenoble. Ce conjoint-malheureux a été admis à la preuve des faits de violence par lui cotés. Nous rendrons compte du jugement qui interviendra.

— Le chevalier de Cruzey vient de faire un étrange début dans la carrière dramatique. Il a livré au public une tragédie en prose, et en cinq actes. Mais quelle prose ! Beaucoup d'honnêtes bourgeois font, depuis 60 ans, de semblables tragédies, sans s'en douter. La différence, qui existe entre eux et le chevalier de Cruzey, c'est qu'ils n'ont pas pris la peine de faire sténographier leurs divers entretiens ; ce serait absolument de la même force, *unum et idem*. Les journaux littéraires le Frondeur et la Pandore ont égayé leurs lecteurs, en mettant sous leurs yeux un échantillon du style tragique de ce nouvel auteur.

— Un médecin anglais qui avait joui d'une grande célébrité, paya un beau jour le tribut que nous devons tous à la nature. On s'empressa d'inventorier sa riche succession ; On comptait sur un choix de recettes miraculeuses ; on trouva on effet un livre merveilleux, d'après son titre ; il était intitulé : *Moyen infallible de guérir toutes les maladies.* Hélas ! c'était fermé, et la clef ne devait en être remise à l'acheteur.

qu'après la vente seulement : il ne pouvait être cédé qu'à un médecin ; telles étaient les volontés exprimées par le défunt. Tous les docteurs s'empressèrent à l'envi d'élever par des mises énormes la valeur de ce précieux volume : il fut enfin adjugé. Son heureux possesseur, à peine rentré chez lui, ne peut contenir son impatience. Il ouvre le livre. Grand Dieu ! qu'il fut son étonnement et sa stupeur ! Il le parcourt, il ne trouve que des feuilles blanches. Il croit qu'il est dupe d'une mystification de la part de son défunt confrère ; il trouve enfin une seule feuille écrite, où il lit ces mots, en lettres d'or : Tenez-vous les pieds chauds, le ventre libre, la tête froide, et moquez-vous des médecins.

* * Il serait fort étonnant que la ville de Saint-Etienne qui maintenant a son journal, n'eût pas aussi ses poètes. Si l'un n'est pas très bon, les autres valent beaucoup mieux, et M. Foucaux, auteur d'un poème lyrique, inséré dans le *Mercurie ségusien* du 4 de ce mois, vient d'en fournir la preuve. On en jugera par le passage suivant :

Mais dans cette enceinte bruyante,
 Où des marteaux les coups pressés
 Tombent, pesamment cadencés,
 Sur l'enclume retentissante,
 Quel formidable amas de tubes menétriers !...
 Le dieu qui forgea le tonnerre
 A-t-il transporté sur la terre
 Ses redoutables ateliers !...
 Au jour terrible des alarmes,
 Quelles mains saisiront ces armes,
 Ces glaives, ces brillans mousquets !...
 Quelles mains !... Celles des Français !...
 Des Français qui sauront, à la voix de la France,
 S'élançant aux combats, voler à la vengeance ;
 Qui sauront, sur leurs nobles fronts,
 Placer les lauriers de la gloire,
 Et sous le drapeau des Bourbons
 Fixer le vol de la victoire.

Les vers de M. Foucaux ont, comme on voit, de la noblesse et de l'harmonie. L'écho des rives du Gier et le nôtre auront du plaisir à les répéter.

* * On ne peut expliquer l'aveugle tendresse qu'avait l'illustre peintre Da-

vid, pour son collègue Marat, député comme lui par la ville de Paris à la convention nationale. L'assassinat de Marat, par Charlotte Corday, fut pour David le sujet d'un excellent tableau, sous le rapport de la parfaite ressemblance du personnage qu'il y avait représenté. Non content de reproduire ses traits sur la toile, David voulut que la cendre de son ami se mêlât à celle des grands hommes ; il demanda pour lui les honneurs du Panthéon et il les obtint.

Or qu'était ce Marat ! un très-mauvais chirurgien, né dans les environs de la ville de Genève, haut de quatre pieds tout au plus, et d'une figure aussi basse que effroyable. Son éloquence, à la tribune nationale consistait dans un torrent d'injures grossières. « Taisez-vous, Canailles, disait-il à ses adversaires à la convention ; laissez parler les patriotes. Vous êtes des Gredins, des Coquins, des Aristocrates... Tais-toi, Brigand, ajoutait-il en se tournant à droite ; tais-toi, Conspirateur, en regardant la gauche ; faites vider ces tribunes où des misérables osent m'insulter. »

Les restes de Marat furent sortis du Panthéon en l'an 5, d'après un décret de la convention nationale. Dans une des chansons du temps, on trouve ce couplet en son honneur :

Marat, du peuple le vengeur
 De ses droits la ferme colonne
 De l'égalité défenseur !
 Ta mort nous fit verser des pleurs,
 Des vertus reçois la couronne !
 Ton temple sera dans nos cœurs.
 Soldats de la patrie,
 Pour bien venger sa mort sacrifions la vie.

A la pag. 579 du tom. 2, des Mémoires de madame Roland, publiés par MM. Berville et Barrière, se trouve un récit fort curieux d'une fête civique célébrée à Bourg, le 20 brumaire an 2, en mémoire de Marat.

AVIS ET ANNONCES.

A vendre. Une collection du *Moniteur* depuis 1799 jusqu'à ce jour, s'adresser à M. Devers tenant cabinet littéraire, place des Célestins s.

VENTES IMPORTANTES.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'on pourra se procurer chez lui des actions pour les biens ci-dessous, ainsi que le Prospectus français gratis.

Vente d'une terre Seigneuriale, autrefois possession allodiale de Mgr. le prince de Metternich. Cette grande terre, si renommée dans toute l'Europe à cause de son excellent vin, est située dans les plus belles parties du Rhin-gau, à 14 lieues de Francfort-sur-le-Mein.

Le produit moyen de chaque année est à peu près 43,000 bouteilles de vin. Ce vin est extrêmement recherché dans toute l'Europe et de prix très-élevé.

C'est cette superbe terre et ses dépendances, ainsi que la grande maison y appartenante, qui composent ensemble le gain principal. Le deuxième gain consiste en 11 pièces de vin de 1819, produit et tiré sur cette terre d'une valeur de 54,000 fr. — Troisième gain, pièces de vin de 1818, également produit de cette terre d'une valeur de 12,000 fr. — En outre, il y a encore 1205 gains principal en argent comptant.

Le tirage aura lieu le 30 mars 1826. Prix des actions, 25 fr. Sur cinq actions prises ensemble le sixième sera délivré gratis. Les numéros qui auront obtenu des primes seront portés à la connaissance du public par la voie des journaux et des listes officielles de tirage. Les paiements pourront se faire en mandats sur Paris ou Lyon, ou autres places de commerce. F. E. FULOT.

S'adresser directement à M. F. E. Fulot, banquier, rue Tous-les-Saints, N° 40. à Francfort-sur-le-Mein.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE 3. et février.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 99 fr. 50 c. 40 c. 25 c. Quatre 1/2 pour cent.
 Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre. — 66 fr. 65 c. 60 35 45.
 Rente Naple. 77 fr. 85 c.
 Emprunt royal d'Espagne 49 fr. 172

Du 4.

Cinq pour cent, 99 f. 50 c. 65 c. 50 c. 55 c. 60 c. 55 c.
 Trois pour cent, 66 f. 85 c. 95 c. 90 95 c. 67 c.
 Rente de Naples, 77 f. 25 c.
 Rente d'Espagne, 8
 Emprunt royal d'Espagne, 49 172.
 Emprunt d'Haïti, 735 fr.
 Action de la banque, 2045 fr.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Maçon, opéra.
 Turcaret, comédie.
 La famille des Innocens où les six Ingénus, ballet.

CELESTINS.

Don Quichotte et Sancho-Pança ou le Chevalier de la triste figure, mélodrame.
 Louis et le Pacha Schahababam ou Triste-à-Patte et la Gingeole, vaudeville.
 Frédéric digne du trône ou la discipline militaire, mélodrame historique.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 5 février 1826.
 52—46—77—87—82.